

---

## *Pour le sol, il faut un chef d'orchestre !*

---

**D**ans la question de l'aménagement du territoire, la partition que les autorités politiques de quelques niveaux que ce soit doivent orchestrer n'est pas facile. En Valais, l'harmonie tourne souvent à la cacophonie ou du moins à la discordance totale.

En Valais plus que partout ailleurs, la souveraineté des communes en matière de gestion de territoire est sacrée. C'est la tradition, l'habitude, la coutume. C'est ainsi depuis... toujours. D'ailleurs, peu de Valaisans comprennent que l'Etat du Valais par le Service de l'aménagement du territoire ou que la Berne fédérale puissent venir imposer de force leurs vues en matière de planification du territoire. Et pourtant... il serait temps de remettre tout cela en musique.

Ces derniers temps, plusieurs grands projets de loi ont donné le « LA » que ce soit dans le tourisme, la politique régionale ou dans l'incitation à la fusion des communes. Mais il reste beaucoup de pain sur la planche afin de faire jouer à l'unisson acteurs économiques et politiques, agriculteurs et défenseurs de la nature.

### **Changer de niveau pour les décisions**

---

Dans beaucoup de petites, voire de très petites communes, il n'est pas facile pour les autorités communales de répondre avec la plus grande justesse à toutes les demandes qui peuvent leur arriver. Très souvent, aucune structure administrative n'est en place. La plupart du temps, on ne peut compter que sur la bonne volonté de l'un ou l'autre conseiller communal en charge du dicastère dont fait partie l'aménagement du territoire. En plus, par la force des choses, dans une petite communauté, tout le monde se connaît et compte bien continuer à vivre en harmonie avec tous ses voisins quand bien même il s'est mis en lice pour assumer, voire assurer un poste de conseiller communal ou de président de commune (il faut dire que les gens ne se pressent pas au portillon...) Alors, il est assez compréhensible que la proximité, les liens de famille ou les intérêts des uns et des autres peuvent peser lourd lorsqu'il s'agit de prendre une décision favorable ou défavorable en vue d'un dézonnage, d'une construction ou du respect de l'indice de construction.

Le récent et très inattendu résultat sur le droit de recours (60% des Valaisans se sont prononcés pour le maintien du droit de recours aux organisations de protection de la nature) montre que la population est bien consciente qu'en terme de construction, de respect des règlements et de protection de l'environnement dans son sens large, la Nature a besoin de la loi et de ses défenseurs. Lorsqu'on est trop proches des centres de décision, on risque de ne pas avoir assez de vue d'ensemble et de ne pas décider avec la plus grande justesse.

**C'est pour cela que la gestion du territoire doit être au niveau supérieur, c'est-à-dire le canton. Les instruments pour jouer la musique peuvent bien rester en main communales, mais l'esprit et le sens musical doivent résider derrière la baguette du chef d'orchestre.**

### Politique touristique : nouvelles structures supra communales

Récemment, le Grand Conseil valaisan a adopté une nouvelle loi sur le tourisme. Elle est en deux volets : le premier concerne la réforme des structures et le deuxième un nouveau système de financement. La réforme des structures fait en sorte que l'on passe de plus de 150 sociétés de développement (il y en avait parfois 3 dans une seule commune !!) à une dizaine de régions sur l'ensemble du Valais. L'intérêt dans tout cela est que la structure « région » doit coordonner les infrastructures touristiques par exemple. Elle devient donc un instrument pour faire en sorte que l'on ne construise pas tout partout, mais que l'on coordonne et planifie mieux entre communes. **Dans ce sens, la région touristique devient un outil supplémentaire pour une gestion concertée et cohérente du territoire.**

### Politique régionale : nouvelles grandes régions

Comme pour la politique suisse, la loi sur la politique régionale valaisanne a fait un changement de paradigme. Elle tient désormais compte du fonctionnement du canton avec trois types d'espaces – plaine, centres touristiques et milieu rural – et de la politique des agglomérations de la Confédération. Par ailleurs, le passage de huit à 3 régions socio-économiques fera aussi en sorte de donner au canton une meilleure vue d'ensemble sur la distribution des aides financières suivant des critères de concordance et de coordination. Plus de possibilités que chaque commune ait son petit bout de zone industrielle dans son coin sans coordination avec ses voisines. Même chose pour les zones commerciales, etc... **Dès lors, la région socio-économique devient aussi un outil supplémentaire pour une gestion concertée et cohérente du territoire.**

## **Fusion des communes : lente progression vers des entités plus grandes**

---

Le Valais, comme tous les autres cantons, a aussi trouvé un intérêt marqué à la fusion des petites communes. Souvent endettées, souvent en manque de vocations pour assumer les charges politiques, souvent empêtrées dans des projets qui les dépassent, certaines communes se rendent, de gré ou de force, à l'évidence que la fusion avec leurs voisines est nécessaire et salutaire. Le canton a agi de sorte à encourager les fusions par des aides substantielles aux communes qui entraînent dans la démarche. Malgré cela, il reste encore bon nombre de communes dont la taille et les structures ne sont plus suffisantes pour affronter les défis de demain. En Valais aussi, même si la politique d'agglomération et les bienfaits qu'elle amène, peinent à prendre racine, il faudra dépasser les frontières communales pour penser le territoire, pour gérer le trafic, pour coordonner les infrastructures d'utilité publique ou encore planifier les différentes zones. **Que l'entité géographique reste la commune, cela ne gêne pas si la taille en territoire et en quantité de contribuables de cette dernière lui garantit son autonomie. Mais là où ce n'est plus possible, l'instrument de la fusion des communes est idéal pour gérer et organiser de façon plus globale le territoire, les activités et les infrastructures.**

Dans le fond, le Valais prend le bon chemin. Des signes encourageants sont là. D'autres moins...à l'exemple du retour en grâce de la croyance aux grands, voire gigantesques projets immobiliers comme panacée. Il est difficile de se départir des habitudes. La vente du territoire par petit morceau et l'argent fait dans la construction et la vente d'immeuble restent de grands classiques. Et l'autonomie communale veille en gardienne du tempo. Le chef du registre des cordes ne veut pas céder son pouvoir au chef d'orchestre. Pourquoi diable imaginer devoir s'accorder avec le registre des vents ? On verra plus tard...

**Les Verts valaisans ne veulent pas reporter à demain ce que l'on peut faire aujourd'hui. Ils s'engagent résolument pour une vision plus globale et plus efficiente du territoire. Et la cacophonie deviendra harmonie.**